

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de **BLANZAC**

Séance du 20 mars 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	11
Représentés	00
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026

DELIBERATION N° 2026/11

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 8 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr PREVÔT Alain

Etaient présents : M. Alain PREVOT, Mme Marie VAN DEN BERGHE, M. Alexandre COLIN, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Noël TREVISIOL, Mme Danielle GAUCHON, M. Alain MATHIEU, Mme Clémence LE QUÉRÉ, M. Sébastien PITON, Mme Christine DE RESENDE et M. Adrien LEGRIS

Secrétaire de séance : Clémence LE QUÉRÉ

OBJET : élection des adjoints au Maire

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 11 suffrages exprimés pour la liste de Noël TREVISIOL

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 087-218701704-20260320-202611-DE

SLOW

Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR :

- ELIT la liste de Noël TREVISIOL, tête de liste
- INSTALLE :
 - o Monsieur Noël TREVISIOL en qualité de 1^{er} adjoint
 - o Madame Delphine LAGOUTTE en tant que 2^{ème} adjointe
 - o Monsieur Alexandre COLIN en tant que 3^{ème} adjoint
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Blanzac, le 20 mars 2026

Le Maire,
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt le

23 MARS 2026

La secrétaire,
Clémence LE QUÉRÉ

Publié le